



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 71236

## Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes exprimées par l'ensemble des masseurs-kinésithérapeutes, professionnels et étudiants, suite à la décision de la direction générale de la santé (DGS) de supprimer l'accès en première année de masso-kinésithérapie via la PCEM, et de réinstaurer l'organisation de concours privés d'accès à cette formation pour 70 % des étudiants. Cette décision vient remettre en cause le projet d'universitarisation que suivait jusqu'alors cette formation, dans le respect de mise en place du processus de Bologne. Le coût élevé que représentent ainsi, pour une personne qui n'a pas le statut étudiant, l'année préparatoire et les concours privés imposés par cette décision semble aller à l'encontre du principe d'égalité des chances. La DGS a décidé également de réduire la durée de la formation alors que la masso-kinésithérapie dispose du champ de compétences le plus étendu des professions de santé. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions quant à cette situation et les mesures envisagées afin de répondre aux préoccupations de ces futurs masseurs-kinésithérapeutes.

## Texte de la réponse

Les voies d'accès aux études de kinésithérapie sont aujourd'hui hétérogènes : d'une part, le concours d'accès post-baccalauréat et, d'autre part, la première année de médecine. En outre, elles sont d'un contenu pédagogique très différent, de coûts notablement inéquitables et permettent d'accéder à deux statuts déséquilibrés, celui d'étudiant et celui d'élève. De plus, il est nécessaire de préciser le cadre réglementaire qui soutient les expérimentations permettant l'accès par la première année de médecine, dont certaines sont devenues caduques. Il a donc été décidé de prolonger ces expérimentations et de réunir l'ensemble des acteurs de la profession ainsi que les doyens des universités de médecine pour, d'une part, évaluer les différentes formes d'accès aux études de kinésithérapie et, d'autre part, faire des propositions pour mettre en place un mode d'accès à ces études, équitable, homogène et de qualité. Une première réunion, qui devra définir la méthode de travail, se tiendra au ministère dans le courant du mois de septembre 2005.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Morisset](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71236

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 juillet 2005, page 7324

**Réponse publiée le :** 20 septembre 2005, page 8812